

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 20 Juin 2017****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

**Date de convocation et d'affichage :** 25 avril 2017

L'an deux Mil dix-sept le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Michel CITHER, Maire.

**Etaient présents :** MM. SIMONETTI Chantal, COLLERY Christine, DUPOIRIER Irène, PENOT Monique, DELAQUEZE Martine, QUIRIN Jean-Pierre, SIGNORET Harry, BAUCHET Dominique, MARQUAIS Gilles, ANGENARD Jean-Pierre, LENOUVEL Yannig, GARNIER François.

**Absents excusés :** M.M. AUBEL Adeline

**Secrétaire de séance :** Madame SIMONETTI Chantal

**Objet : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45, L.153-47, R.153-20 et R.153-21,

Vu l'arrêté n° AG 2017/04-020 en date du 24 avril 2017 décidant d'engager une modification simplifiée du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 2017/05-032 en date du 4 mai 2017 précisant les modalités de mise à la disposition du public du projet de modification simplifiée,

Entendu le bilan de la mise à disposition du public présenté par Monsieur le Maire,

Considérant qu'aucun avis n'a été émis sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et de ce fait n'entraîne aucune modification du projet,

Considérant que le projet de modification simplifiée tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Tire le bilan de la mise à disposition,
- Décide d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal suivant :

- EURE-INFOS

Le Maire est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture et de la publication le  
Le Maire - Michel CITHER



27.06.2017



Délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Michel CITHER